

## REUNION du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal :** 12 juin 2014

**Présents :** T. BLASZEZYK, B. COURDÉ, O. CHEVOLEAU, S. DAVID, F. GORCE, JC. GUERAIN, N. LE DANNOIS, , C. THUREAU-BLUMBERG, , N. HELE (CHAMARD), A. BERNARD, R. ZAPATA

**Absents excusés :** J. BOULERNE donne pouvoir à Mr BERNARD Alain

J. DARJO donne pouvoir à Mme THUREAU-BLUMBERG Cécile

I. PROTEAU donne pouvoir à Mme COURDE Bernadette

D. BROUSSE donne pouvoir à Mme LE DANNOIS Nadine

**Secrétaire :** Mr ZAPATA Rudy

### 1.-. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 mai 2014

Le compte rendu est modifié comme suit : dans questions diverses il fallait lire Mme Proteau Isabelle informe le Conseil que le PEDT est en cours de validation. Le reste sans changement est approuvé à l'unanimité.

### 2.-. DELEGUES ET SUPPLEANTS ELECTIONS SENATEURS

Elections des délégués titulaires :

Nom et Prénom des candidats	Nombre suffrages obtenus en chiffres	Nombre suffrages obtenus en lettre
BLASZEZYK Thierry	15	quinze
BOULERNE Jacqueline	15	quinze
COURDE Bernadette	15	quinze

Mr BLASZEZYK Thierry, né le 4 février 1963 à Le Mans, adresse 13 chemin Rochelais 17700 Vouhé, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat

Mme BOULERNE Jacqueline née le 3 décembre 1947 à Aouineit, adresse 5 rue de la Gravette 17700 Vouhé, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme COURDE Bernadette née le 4 juillet 1950 à Puyravault, adresse 7 rue du Stade 17700 Vouhé, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des délégués suppléants :

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombre suffrages obtenus en lettre
BERNARD Alain	15	quinze
CHEVOLEAU Olivier	15	quinze
THUREAU-BLUMBERG Cécile	15	quinze

Mr BERNARD Alain, né le 21 septembre 1946 à Drancy, adresse 12 rue du Stade 17700 Vouhé, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr CHEVOLEAU Olivier, né le 24 septembre 1978 à La Rochelle, adresse 1 rue du Couvent 17700 Vouhé, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme THUREAU-BLUMBERG Cécile, née le 26 mars 1961 à La Rochelle, adresse 1 route de Puyravault, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### 3.-. ELECTION MEMBRE CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CDC Aunis Sud

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° 2014-05-07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud portant création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud a déterminé la composition de la CLECT par un membre de chaque Conseil Municipal des 27 Communes membres,

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner le membre du Conseil Municipal de la Commune de Vouhé qui siègera à cette CLECT, et fait ensuite appel à candidatures. Le Conseil décide de nommer un suppléant en cas d'absence du titulaire

MM. BLASZEZYK Thierry se propose comme candidat titulaire et Mme BOULERNE Jacqueline comme candidate suppléante.

Il est ensuite procédé au vote dans les conditions réglementaires.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Monsieur BLASZEZYK Thierry : 14 voix
- Madame BOULERNE Jacqueline : 14 voix

Monsieur **BLASZEZYK Thierry**, domicilié 13 Chemin Rochelais 17700 Vouhé, tél : 06 64 26 66 95, adresse mail : [thierry.blaszezyk@orange.fr](mailto:thierry.blaszezyk@orange.fr), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu membre titulaire de la CLECT au 1<sup>er</sup> tour.

Madame **BOULERNE Jacqueline**, domiciliée 5 rue de la Gravette 17700 Vouhé, tél : 06 886 88 92 62, adresse mail : [jacqueline.boulerne@gmail.com](mailto:jacqueline.boulerne@gmail.com), ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue membre suppléant de la CLECT au 1<sup>er</sup> tour.

Monsieur le Maire transmettra la délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud.

#### **4.-. DEVIS TRACTEUR TONDEUSE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le tracteur tondeuse actuel a de plus en plus de réparations et qu'il faudrait penser à le remplacer. Plusieurs devis ont été demandés à Ouest Agri, St Mard Motoculture et Espace Tardy et sont étudiés par le Conseil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide de retenir le devis de l'Espace Tardy pour un montant HT 14 675.99, montant TTC de 17 680.69 €

#### **5.-. DROIT DE PREEMPTION**

Mr le Maire fait part au Conseil qu'il a reçu du notaire Maître ROME Marie-Claude, une demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien située rue du Breuil section B n° 605, et une autre concernant un bien situé route de la Forêt section A 413 et 564. Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption.

#### **6.-. QUESTIONS DIVERSES**

##### COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DE LA CDC AUNIS SUD

Monsieur le Maire fait part au Conseil que lors de la réunion de bureau communautaire, la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs a été abordée. Il s'agit de proposer à la Direction Départementale des Finances Publique une liste de 40 noms. De cette liste la DDFIP extraira 20 noms qui seront les 10 titulaires et les 10 suppléants de la commission. Les 27 communes de la CDC doivent donc proposer un nom. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme THUREAU-BLUMBERG Cécile.

##### CONVENTION SDEER

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il a reçu du SDEER une convention de remboursement pour des dépenses de travaux d'éclairage publics situé à Bois Fontaine au niveau du « le Cormier », Bois Fontaine, et angle du chemin des Chèvres et de la rue du Breuil, travaux réalisés en 2013. La commune remboursera sa contribution en 5 annuités dont la 1<sup>ère</sup> interviendra le 1<sup>er</sup> février 2015 et la dernière le 1<sup>er</sup> février 2013. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette convention.

##### LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Mutuel Charente Maritime Deux Sèvres peut être renouvelée.

Les modalités sont les suivantes :

taux : index T4M : taux moyen mensuel majoré de 1,70,  
frais de dossier 0,15 % du montant avec un minimum de 150 €  
commission engagement : 0,30 % du montant

Monsieur BERNARD informe qu'il trouve les frais de dossier élevés et qu'il va les négocier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

accepte à l'unanimité de renouveler cette ligne de trésorerie,

Après négociation des frais de dossier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € pour une durée de 12 mois auprès du Crédit Agricole Mutuel Charente Maritime Deux Sèvres .

Les modalités sont les suivantes :

taux : index T4M : taux moyen mensuel majoré de 1,70,  
mobilisation : réalisation en une fois par tranches minimales de 10%, à la demande de l'emprunteur.

Chaque demande devra être confirmée par l'envoi d'une télécopie ou d'un mail, 48 h avant l'envoi des fonds.

Mise à disposition : gratuite dès lors qu'elle s'effectue par virement ordinaire libellé à l'ordre du trésorier de votre collectivité. La mise à disposition immédiate par utilisation d'un virement spécifique de trésorerie sera facturée à la collectivité selon les conditions en vigueur.

décompte des intérêts : calculés mensuellement à terme échu, en tenant compte du nombre de jours exact rapporté à une année de 360 jours.

Décompte du nombre de jours :

réalisation : le jour de l'émission du virement

remboursement : le jour de réception du virement dans nos livres.

intérêts payables au terme de chaque trimestre civil, (la collectivité s'engage à régler le Crédit Agricole dans les 10 jours qui suivent l'envoi de la facturation et d'une échelle d'intérêts).

Remboursement du capital à terme échu et au plus tard à l'échéance finale.

Affectation budgétaire : les intérêts sont comptabilisés en section de fonctionnement au compte « frais financiers » de la collectivité, par contre le capital s'inscrit dans les comptes gérés par le Trésorier.

frais de dossier 0,10 % du montant avec un minimum de 100 €. La collectivité règlera le Crédit Agricole dans les 10 jours qui suivent l'envoi de la facture.

commission engagement : 0,30 % du montant global de la ligne de trésorerie soit 300 €

parts sociales : néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

accepte à l'unanimité de renouveler cette ligne de trésorerie,

donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les contrats et documents divers qui sont ou seraient nécessaires à la mise en place de cette ligne de trésorerie.

#### Maison Coudrin

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une estimation des Domaines concernant la maison d'habitation de Mme Coudrin Eliane 7 rue du Pont Blanchet, cadastrée section C n° 203. Le bien est estimé à 17 000 €.

#### REFORME TERRITORIALE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mr Bussereau, Président du Conseil Général, pour le rattachement du Poitou-Charentes à la Région Aquitaine.

Le

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote 14 voix pour et une abstention :

-Affirme leur volonté de voir aboutir une réforme territoriale cohérente et de nature à bénéficier tant aux territoires, qu'à leurs habitants.

- Regrette profondément de n'avoir, à aucun moment, été consulté en amont des annonces de l'Etat, selon le principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales et de la possibilité d'une concertation préalable avec les élus des territoires concernés et la population.

- S'interroge sur les méthodes employées et les critères retenus pour aboutir à la décision d'un rapprochement des régions Centre, Limousin et Poitou-Charentes, considérant les liens qui unissent concrètement le Département de la Charente-Maritime et la Région Aquitaine, à la fois historiques, géographiques, administratifs, juridiques, culturels, économiques... et les enjeux d'avenir qui se sont construits au fil des années.

- Réitérons avec force notre souhait de ce rapprochement dans la mesure où le territoire Charentais-Maritime se tourne naturellement vers son voisin Aquitain et partage des liens évidents qui justifient leur union, souhait qui semble par ailleurs recueillir un large assentiment parmi les populations concernées.

- S'oppose fermement à la décision unilatérale d'un mariage avec les Régions Centre et Limousin et se positionne en faveur d'une grande et ambitieuse Région Sud-Ouest qui unirait Poitou-Charentes et le Département de la Charente-Maritime à l'Aquitaine.

#### MOTION ASSOCIATION DES MAIRES DE France

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise de dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'ALF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Vouhé rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités, sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bine vivre ensemble » ;

elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touché par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Vouhé estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Vouhé soutient les demandes de l'AMF :

réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets de collectivités locales.

#### PERMANENCES ELUS

26 juillet : Nicole HELE (CHAMARD)

9 août : Thierry BLASZEZYK

23 août : François GORCE

6 septembre : Cécile THUREAU-BLUMBERG

20 septembre : Olivier CHEVOLEAU

4 octobre : Jean-Christophe GUERAIN

2 août : Alain BERNARD

16 août : pas de permanence

30 août : Bernadette COURDE

13 septembre : Nicole HELE (CHAMARD)

20 septembre : Rudy ZAPATA

11 octobre : Sophie DAVID

#### PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> septembre à 19 h

- Mme Hele Nicole et Mme David Sophie signalent qu'elles sont allées à une réunion du Groupement des Défenses contre les nuisibles.
- Mme Le Dannois Nadine informe qu'elle va voir avec Mr Berthelot pour redynamiser la bibliothèque.
- Mr Guerain Jean-Christophe informe qu'il va organiser une réunion avec la commission animation pour le 13 juillet. Il fera aussi une réunion de la commission communication.

La séance est levée à 21 h.

<b>LASZEZYK Thierry</b>	<b>BOULERNE Jacqueline</b>  <b>Absente excusée</b>	<b>COURDÉ Bernadette</b>	<b>GUERAIN Jean- Christophe</b>	<b>BROUSSE David</b>  <b>Absent excusé</b>
<b>LE DANNOIS Nadine</b>	<b>DARJO Joèle</b>  <b>Absente excusée</b>	<b>PROTEAU Isabelle</b>  <b>Absente excusée</b>	<b>BERNARD Alain</b>	<b>CHEVOLEAU Olivier</b>
<b>HELE (CHAMARD) Nicole</b>	<b>GORCE François</b>	<b>DAVID Sophie</b>	<b>THUREAU- BLUMBERG Cécile</b>	<b>ZAPATA Rudy</b>

